Bulletin Municipal 2022

# Saint-Pierre de Mézoargues

# Sommaire


- Renseignements utiles . . . 2
- Editorial . . . 3
- Les séances du Conseil Municipal . . . 4 à 6
- Le Plan Local d'Urbanisme . . . 7
- Infos déchets verts . . . 8
- Programme d'investissements . . . 9
- Notre école . . . 10
- L'APE - Association des Parents d'Élèves . . . 11
- Nos partenaires . . . 12 et 13
- Communauté d'agglomération ACCM . . . 14 et 15
- Club Lou Sant Peiren . . . 16
- Fête de la Saint-Pierre . . . 17
- Les anciens élèves . . . 18 et 19
- Gîtes & Chambres d'hôtes . . . 20
- Informations municipales : *Nos associations / À vos agendas / Nos agents municipaux* . . . 21
- État Civil / Félicitations / Souvenirs . . . 22
- Saint-Pierre en photos . . . 23 et 24

Directrice de la publication : **Laurie PONS**
Directrice adjointe de la publication : **Florence DE CAMARET**
Comité de lecture : **Sophie LAFFORGUE**
Crédits photos : © **Adobe Stock, Mairie.**
Conception graphique : **Ludovic DANGLES-LACQUOIS**
Imp. Les Presses de la Tarasque certifiées Imprim'vert
TARASCON - 04 90 91 15 11 - **www.presses-tarasque.fr**


# Renseignements utiles

**MAIRIE**
**Horaires d'accueil de la mairie :**
**du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30**
**04 90 43 93 42**
**mairie.spm@wanadoo.fr**
**https://saint-pierre-de-mezoargues.fr/**
**Secrétaire de mairie : Virginie MASSON**
**Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous**

**ECOLE : 04 90 43 94 45**

**POMPIERS : 18 - 112**

**GENDARMERIE - BRIGADE DE GRAVESON :**
**04 32 61 96 40 - 17**

**SAMU : 15**

**MAIRIE DE BOULBON : 04 90 43 95 47**

**MAIRIE DE VALLABRÈGUES : 04 66 59 20 52**

**ACCM : 04 86 52 60 00**

**SERVICES TECHNIQUES ACCM : 04 86 52 60 40**

**ASSAINISSEMENT ACCM : 04 86 52 60 51**
- **Entre 8h et 19h : 04 90 99 52 14**
- **24h/24 et 7j/7 : 04 90 99 50 89**

**SOUS-PREFECTURE : 04 90 52 55 00**

**EDF Dépannage : 0810 333 584**

**SPA des Baux de Provence : 04 90 54 60 86**
**spa.desbauxdeprovence@gmail.com**

**INFORMATIONS CRUES DU RHÔNE :**
**www.vigicrues.gouv.fr**
**Merci de communiquer tout changement téléphonique à la mairie de Saint-Pierre de Mézoargues**

**DÉCHÈTERIE :**
**ACCM a mis en place une carte gratuite d'accès aux déchèteries réservées aux particuliers résidant sur le territoire intercommunal. Avec cette carte, toutes les déchèteries de la communauté d'agglomération sont désormais accessibles aux Saint-Pierrois y compris Boulbon et Tarascon. Renseignements sur le site agglo-accm.fr ou directement en mairie.**

**BOULBON : 04 84 76 94 00**
**lundi, mardi matin, mercredi, vendredi, samedi**
**Horaires du 1er avril au 30 septembre :**
**de 7h30 à 12h et de 13h45 à 18h**
**Horaires du 1er octobre au 31 mars :**
**de 8h à 12h et de 14h à 17h**

**TARASCON : 04 90 93 18 73**
**lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi**
**de 8h à 12h et de 13h30 à 17h**

**TRI SÉLECTIF : Les conteneurs Papier et Verre sont situés près de l'ancienne cave coopérative. Un local est réservé pour les cartons d'emballage et un pour le dépôt des sacs jaunes.**

**ORDURES MÉNAGÈRES :**
**Les sacs noirs sont évacués chaque jeudi matin.**

**ENCOMBRANTS :**
**1er mardi de chaque mois sur inscription au secrétariat de la mairie. Les encombrants, récupérés par ACCM, doivent être placés à l'entrée de la propriété, la veille au soir.**

**LOCATION :**
**Location salle municipale :**
- **Location : 400 € pour les Saint-Pierrois et 600 € pour les extérieurs**
- **Caution : 3000 €**
- **Location tables et chaises :**
  **1 tables + 8 chaises : 5 €**

# Edito

**Chère Saint-Pierroise,**
**Cher Saint-Pierrois,**
**Madame,**
**Monsieur,**

L'année 2021 vient de s'achever et nous en garderons un souvenir impérissable, celui du retour à la vie après l'année difficile qu'a été 2020. Nous avons pu maintenir une grande partie de nos évènements, même si pour cela nous avons été dans l'obligation de les adapter. Cependant, la situation sanitaire actuelle nous voit encore contraints d'annuler les traditionnels vœux du maire.

Après un travail de longue haleine, qui a nécessité de tenir nos positions de pied ferme, nous sommes arrivés à la fin de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci est enfin validé et disponible, en ligne, sur le site de la commune. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de se déplacer en mairie lors de l'enquête publique. Sachez que c'est pour défendre vos remarques et nos convictions, que nous avons voté, en conseil municipal du 19 octobre, le rejet du recours gracieux formé par Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

Le projet de rénovation des bâtiments communaux se poursuit. Entre autres, nous avons fait rejointer les dalles de la place de la mairie, pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Des climatisations réversibles ont été installées dans notre petite école, afin de remplacer l'installation de pompe à chaleur défaillante.

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'ancienne cave coopérative a été quant à lui stoppé. En effet, cette installation devenait bien trop onéreuse pour la commune au vu des consolidations de structures à apporter pour que le toit puisse supporter cette charge supplémentaire.

Sur l'année à venir nous attaquons un projet de "maison cœur de village" sur l'ancien presbytère. Nous y imaginons un lieu où les Saint Pierrois pourront se retrouver. Les archives municipales y seront transférées, afin de permettre une consultation plus aisée autant à l'équipe municipale qu'aux administrés. Une pièce refuge y sera installée et sera accessible en cas d'inondation. Finalement, un projet bibliothèque devrait y voir le jour d'ici la fin d'année.

Le recensement a eu lieu cette année et nous espérons voir au travers des résultats que notre petit village continue de prospérer.

Notre petite école compte seize inscrits et les inscriptions prises pour les rentrées à venir permettent d'en assurer la pérennité pour quelques années.

Je rajoute ces quelques lignes juste avant l'impression pour vous informer que nous apprenons ce jour, fin janvier, que l'Etat nous enlève 12 000€ de dotation pour l'année 2021, sans plus d'explications... Je vous laisse imaginer l'impact que cela aura sur le budget de notre petite commune. Nous sommes très attentifs et veillons sur les finances de notre village, qui sont aujourd'hui saines, et serons vigilants quant à nos dépenses.

Plus que jamais nous devons rester unis et nous serrer les coudes. Vous connaissez mon attachement au Pays d'Arles et mon combat contre l'intégration dans la Métropole. Cette année encore je tacherai de faire mon possible pour que nous conservions notre autonomie. En 2022 auront lieu les prochaines élections présidentielles et le sujet sera probablement d'actualité. Je vous invite d'ailleurs à venir vous inscrire sur les listes électorales.

**Enfin, Chères Saint-Pierroises, Chers Saint-Pierrois, au nom de l'ensemble du conseil municipal, je voudrais vous souhaiter une douce et heureuse année 2022, qu'elle vous apporte la santé, le bonheur et la joie.**

*Laurie Pons*

Maire de Saint-Pierre de Mézoargues
Vice-Présidente de la Communauté de Communes ACCM

# Les séances du conseil munici

## Conseil municipal
### du 11 janvier 2021

*Excusé(s) : Sophie LAFFORGUE*

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 3 décembre 2020

**Approuvé à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°01/2021 : délibération portant mise à jour du tableau des effectifs, suppression de postes vacants

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°02/2021 : délibération relative à la création de deux emplois d'adjoint technique territorial

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°03/2021 : délibération relative à la prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°04/2021 : délibération portant retrait de la délibération n°38/2020 autorisant le lancement d'une enquête publique unique PLU / plans d'alignement des voies communales

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°05/2021 : délibération portant fixation des nouveaux tarifs de location de la salle communale et du matériel communal à compter du 11 janvier 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Questions diverses : Accessibilité des bâtiments communaux, Agents communaux, Règlement intérieur périscolaire, Fibre, Chiens errants, Recensement des points de vente directe, St-Pierre Info
Nettoyage des fossés, Pompe à chaleur et chaudière

## Conseil municipal
### du 5 mars 2021

*Excusé(s) : Florence DE CAMARET ayant donné procuration à Sylvie GREGOIRE, Virginie SERVAN-SCHREIBER*

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 11 janvier 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°06/2021 : Consultation administrative relative à la prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la CNR

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°07/2021 : Convention avec la Mutuelle Générale d'Avignon

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°08/2021 : Cession d'une bande de terre

**Voté à la majorité des membres présents**

Délibération n°09/2021 : Approbation du règlement du cimetière

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°10/2021 : Approbation des nouveaux tarifs de concessions funéraires

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

# pal ...

Délibération n°11/2021 : Approbation des lignes directrices de gestion

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Débat d'Orientation Budgétaire

Questions diverses : Cave et projet photovoltaïque, Demande location des barnums, Secrétariat : nouveaux horaires, nouvel organigramme, Vaccination COVID, Vente : vide cave, Elections du mois de juin, Entretien des locaux

## Conseil municipal

### du 8 avril 2021

*Excusé(s) : Muriel ANDRES, Ghislain SABATIER*

Approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 5 mars 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°12/2021 : délibération portant approbation du compte de Gestion 2020

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°13/2021 : délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2020

**Voté à la majorité des membres présents**

Délibération n°14/2021 : délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°15//2021 : délibération portant vote du budget 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°16/2021 : délibération portant vote du taux des taxes 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°17/2021 : délibération relative à la demande de subvention à l'Etat dans le cadre des travaux de l'école

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Questions diverses : Centrales villageoises, Compte Epargne Temps et Règlement Intérieur, Convention APE, Stationnement d'une caravane chemin de Capau, SOCOTEC, Location de matériel
Fermeture de l'école pendant le COVID, Gel des agriculteurs

## Conseil municipal

### du 6 mai 2021

*Excusé(s) : Thibault KERHOAS, Ghislain SABATIER, Virginie SERVAN-SCHREIBER, Sophie LAFFORGUE ayant donné procuration à Laurie PONS*

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 8 avril 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°18/2021 : Décision modificative n°1 exercice 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°19/2021 : Approbation de la proposition de financement du crédit agricole

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Questions diverses : Fête de la Saint-Pierre, Réparation de la tondeuse auto-portée, Electrification du portail de la cave

## Conseil municipal

### du 3 juin 2021

*Excusé(s) : Florence DE CAMARET ayant donné procuration à Sylvie GREGOIRE, Thibault KERHOAS, Ghislain SABATIER*

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 6 mai 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°20/2021 : attribution des subventions au CCAS et associations

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°21/2021 : refus du transfert de la compétence PLU vers ACCM

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°22/2021 : avenant à la CTG de la CAF

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°23/2021 : convention avec la DGFIP pour le service de paiement en ligne des recettes publiques locales

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°24/2021 : convention avec l'APE relative à la mise à disposition d'un local

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°25/2021 : convention avec l'APE relative à la mise à disposition d'un agent communal

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°26/2021 : approbation des plans d'alignement des voiries communales

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n° 27/2021 : approbation du règlement intérieur de la collectivité

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

# ... Suite

Délibération n° 28/2021 : approbation de l'organigramme des services

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n° 29/2021 : mise en place du compte épargne temps

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Questions diverses : Demande des riverains du chemin de Campredon, Plan Local d'urbanisme, Centrales villageoises, Emprunt, Clims réversibles, Pompe à Chaleur, Location des barnums, Feu à la cave

## Conseil municipal

### du 8 juillet 2021

*Excusé(s) : Muriel ANDRES, Jean-Christophe AUDIBERT, Ghislain SABATIER, Sylvie GREGOIRE ayant donné procuration à Florence DE CAMARET*

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 3 juin 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°30/2021 : approbation du zonage assainissement

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°31/2021 : approbation du Plan Local d'Urbanisme

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°32/2021 : création d'un poste d'adjoint technique

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Questions diverses : Centrales villageoises, Fête de la Saint-Pierre

## Conseil municipal

### du 23 septembre 2021

*Excusé(s) : Thibault KERHOAS, Ghislain SABATIER*

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 8 juillet 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°33/2021 : Instauration du droit de préemption urbain

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°34/2021 : Convention avec la Croix Rouge française

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°35/2021 : Convention de mise à disposition d'un local communal au bénéfice de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°36/2021 : Convention de responsabilité réciproque sur entretien de voirie

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°37/2021 : Adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2022 et à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°38/2021 : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Délibération n°39/2021 : Taxe d'aménagement sur la commune de Saint-Pierre de Mézoargues

**Voté à l'unanimité des membres présents**

Questions diverses : Centrales villageoises, PLU, AM Géothermie, Horaires du prochain conseil, Emploi du feu, Remboursement de l'emprunt, APE, Demande de titularisation, Logements, Mise en conformité électrique

## Conseil municipal

### du 19 octobre 2021

*Excusé(s) : Muriel ANDRES ayant donné procuration à Sylvie GREGOIRE et Jean-Christophe AUDIBERT ayant donné procuration à Laurie PONS*

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 septembre 2021

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibération n°40/2021 : Rejet du recours grâcieux formé par la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'encontre du PLU communal

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Questions diverses : Cedralis, Subventions, Projets 2022, Logement du presbytère, Noël de l'école, Repas des ainés, Loto des associations, Rendez-vous bibliothèque, Rendez-vous Transdev, Prestataire espaces verts, Vœux, Remplacement Cécile

# Plan Local d'urbanisme

## Cartographie PPRI

Suite à l'enquête publique et à la forte mobilisation des administrés, le PLU a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2021.

Conséquence directe, c'est désormais la Mairie qui instruit l'ensemble des demandes d'urbanisme sous le contrôle de légalité de l'Etat et en étroite collaboration avec les services du SPANC pour toutes les questions relatives à l'eau et à l'assainissement.

Toutes les informations relatives au PLU, règlement, consultables sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante
**https://saint-pierre-de-mezoargues.fr/urbanisme/**

## Zonage PLU

# Infos déchets verts

**Attention !** **Seuls les agriculteurs sont autorisés à faire des feux déclarés préalablement en mairie.**
**La gendarmerie sera systématiquement prévenue pour tous autres feux, elle établira un procès-verbal.**

PRÉFET
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

## Arrêté préfectoral du 20/12/13 modifié

### L'emploi du feu et le brûlage des déchets verts (= végétaux)

***Vous avez besoin d'un renseignement sur l'emploi du feu ou le brûlage ?***
***Toutes les réponses à vos questions en 4 points.***

| | | | |
|---|---|---|---|
| **1** **1 principe général** | | **Tout emploi du feu est interdit dans les zones boisées, y compris à 200m de celles-ci.** | Arrêté préfectoral du 20/12/13.<br>*L'emploi d'un barbecue attenant à une construction reste autorisé* |
| | | **Le brûlage des déchets verts est interdit.** | Article 84 du règlement sanitaire départemental<br>Arrêté préfectoral du 20/12/13 |
| | | | |
| **3** **3 exceptions** | | **J'ai EXCEPTIONNELLEMENT le droit de faire brûler mes déchets verts** | |
| | | **UNIQUEMENT Si :** | **Et si ces déchets sont issus :** |
| | | **Je suis propriétaire d'une construction ou installation de toute nature** située dans une zone exposée au risque incendies de forêt (= un massif forestier + la bande des 200 mètres qui l'entoure) et donc **soumise à la réalisation des obligations légales de débroussaillement** | De la réalisation des obligations légales de débroussaillement (OLD) autour de ma construction |
| | | **Je suis propriétaire ou exploitant forestier** | De la réalisation de travaux forestiers |
| | | **Je suis exploitant agricole** | De l'exploitation agricole dans le cadre d'une opération agronomique ou sanitaire obligatoire (*) |
| **3** **Des conditions** | | **Si j'appartiens à une exception précédente, je ne peux brûler mes déchets verts que si :** | |
| | | **J'ai fait la déclaration auprès de ma mairie et de mon centre de secours si je suis exploitant forestier ou agriculteur/éleveur.**<br>C'est une simple déclaration pour avertir les services de secours et municipaux, je n'ai pas besoin de l'autorisation du maire (*).<br>Elle est obligatoire toute l'année pour les végétaux sur pieds,<br>uniquement de juin à septembre pour les autres cas (hors espaces exposés aux incendies de forêts)<br>*(*) Je dois demander l'autorisation auprès de la DDTM uniquement pour une opération sanitaire rendue obligatoire par la réglementation concernant la lutte contre les organismes nuisibles.* | |
| | | **Il n'y a pas de vent = vitesse inférieure à 30 km/h**<br>Cette vitesse correspond à une jolie brise caractérisée par un vent qui soulève la poussière et les feuilles de papier.<br>Les petites branches sont agitées. | |
| | | **Il n'y a pas de pic de pollution de l'air**<br>Je consulte les médias ou le site : http://sygma.sro-paca.org/dalia/procedure_prefectorale_active.pdf | |
| | | **Si je suis dans une zone exposée aux incendies de forêt (= bois + 200m)**<br>**je ne peux pas brûler mes déchets du 1er juin au 30 septembre.** | |
| | | **Je fais brûler mes déchets uniquement entre 10h et 15h30.**<br>Si je suis agriculteur et/ou éleveur, je peux brûler entre 8h et 16h30 mais uniquement hors de l'agglomération AIX-MARSEILLE<br>*(voir liste des communes en annexe 4 de l'arrêté préfectoral du 20/12/2013)* | |
| **4** **La réalisation** | | **Si les conditions précédentes sont remplies, je ne peux allumer le feu que si :** | |
| | | **Le tas à brûler n'est pas sous un arbre. Son diamètre est inférieur à 3 m. Sa hauteur ne dépasse pas 1 m. Il est à 5 m de toute végétation.**<br>**Il est au moins à 25 m de toute broussaille.**<br>**Je reste le surveiller et je dispose d'un moyen pour l'éteindre.** | ***Si je suis agriculteur, je consulte les conditions particulières de réalisation sur l'arrêté préfectoral du 20/12/2013*** |

# Investissements

## Investissements réalisés

Rafraîchissement des peintures dans le préau de l'école et la montée d'escaliers

Travaux électriques suite aux nouvelles normes électriques

Installation d'un défibrillateur Place de la Mairie

Mise en accessibilité des escaliers de la mairie

Mise en accessibilité de la place de la mairie

Embellissement de la cour de l'école

Installation de climatisations réversibles dans l'école

## Investissements à venir

Mise en accessibilité des escaliers de l'école

Agrandissement du local APE

Entretien des bâtiments et des logements communaux (volets, isolations,etc..)

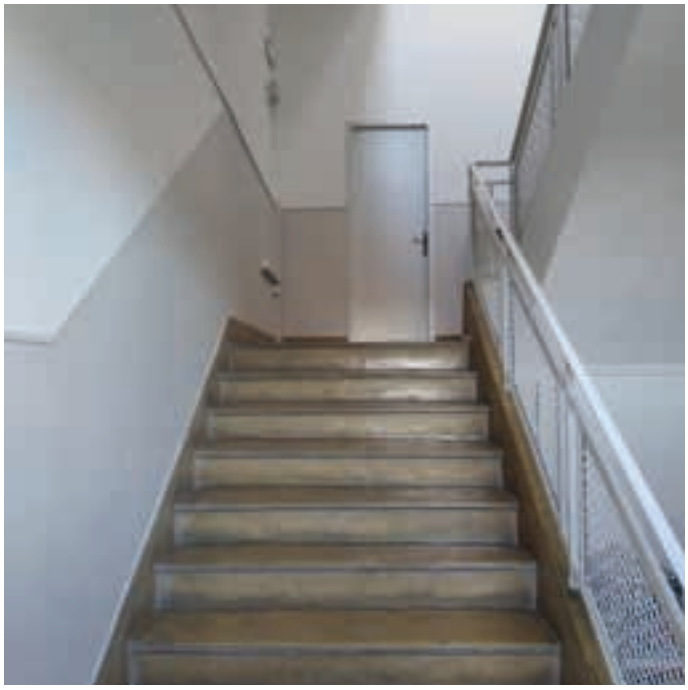

# ACCM

## Cartes d'accès aux déchèteries

Pour rappel, les Saint-Pierrois ont accès aux déchèteries de Boulbon et Tarascon.

Les demandes de carte d'accès aux déchèteries peuvent se faire par mail à l'adresse **infocollecte@agglo-accm.fr** ou encore par courrier à l'adresse suivante : ACCM Environnement, Direction des déchets ménagers et assimilés, Centre techniques municipal, 7 rue Gaspard Monge, 13200 ARLES

Le formulaire est accessible sur internet à l'adresse suivante : **https://www.agglo-accm.fr/demande-de-carte-de-decheterie.html** ou en mairie.

## Vous triez, nous recyclons

**Info collecte 04 84 76 94 00**
**infocollecte@agglo-accm.fr • www.agglo-accm.fr**

## Le point d'apport volontaire de la cave coopérative

Il est indispensable de bien respecter les consignes de tri sélectif. Seuls sont acceptés les sacs jaunes fermés, les cartons vides, verres, papiers, vêtements dans les colonnes mises à disposition.
**Pas de dépôts sauvages.**

## Les encombrants : rappel

Depuis novembre 2020, les encombrants sont pris en charge par ACCM. Le ramassage est effectué le 1er mardi de chaque mois, les encombrants devant être déposés en bordure de voirie la veille au soir. Les inscriptions se font auprès du secrétariat de la Mairie au **04 90 43 93 42** ou **mairie.spm@wanadoo.fr**

## Tri sélectif

ACCM nous attribue les sacs jaunes 1 fois par an, la dotation étant fonction du nombre de personnes dans le foyer. Cette dernière est de 1 rouleau par an pour un foyer d'une personne, 2 rouleaux par an pour un foyer de 2/3 personnes et 4 rouleaux pour un foyer de 4 personnes et plus.

La mairie assure une permanence une fois par an, afin que vous puissiez venir chercher vos sacs. Pour la dotation 2023, une date vous sera communiquée, fin 2022sur un Saint-Pierre info.

# Symadrem

## Le SYMADREM accompagne la municipalité dans l'anticipation des crues du Rhône

**65 % de la population résidant dans le grand delta du Rhône habite en zone inondable avec de faibles possibilités de repli ou d'évacuation. La protection contre les inondations est donc un enjeu majeur du SYMADREM, autorité « gémapienne » de ce territoire. Depuis la création de la digue entre Tarascon et Arles et la rehausse du déversoir de Boulbon, le SYMADREM a la gestion de ce dernier. Dans ce cadre, il a été amené à déterminer le niveau d'entrée d'eau dans la plaine de Boulbon en fonction du débit du Rhône. Qu'en est-il pour Saint-Pierre-de-Mézoargues ?**

La communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence a transféré sa compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) au SYMADREM depuis le 1er janvier 2020. Le syndicat a vocation à mettre en œuvre, entre autres, des actions de protection contre les inondations du Rhône en construisant, réhabilitant, exploitant et surveillant les digues du fleuve de Beaucaire/Tarascon jusqu'à la mer. Il a également le devoir de prévenir les autorités compétentes en matière de secours aux populations (Maire, Préfet, SDIS...) en cas de risque inondation. Dans le cadre du plan Rhône et de la création de la digue Tarascon-Arles, le seuil du déversoir de Boulbon a été rehaussé de 40 cm sur toute la largeur de la crête et sur ses 510 m de long. Des soupapes (exutoires de drainage) ont également été installées dans la partie avale inclinée afin de permettre l'écoulement de l'eau infiltrée. Depuis, le SYMADREM a récupéré la gestion de cet ouvrage.

Aujourd'hui suite à ces travaux, la plaine est protégée des déversements du Rhône jusqu'à une crue avec un débit de 9 200 m3/s ± 250 m3/s, contre 8 700 m3/s ± 250 m3/s avant les travaux. Au-delà, la plaine est progressivement inondée. Il est donc important d'anticiper et de donner les moyens aux communes et aux services de secours de se préparer.

C'est ce qu'a fait le SYMADREM en réunissant, cet été, les maires et les responsables du plan communal de sauvegarde des municipalités de son territoire en leur présentant et en leur remettant l'atlas cartographique relatif à l'exposition du risque d'inondation par le Rhône.

Pour plus de renseignements sur les travaux de rehaussement, consultez la vidéo sur la chaîne YouTube du SYMADREM ou l'article dédié sur son site internet : www.symadrem.fr

# Nos partenaires


JEAN-CLAUDE BORT
ARTISAN MAÇON

MAS DU PAVILLON - 13150 MÉZOARGUES
TÉL. 04 90 43 90 11 - PORT. 06 30 77 72 22
www.provence-renovation.com

Mille Feuilles
Papeterie scolaire et professionnelle
Loisirs créatifs - Beaux arts - Secrétariat public

55, rue des Halles
13150 TARASCON

Possibilité de livraison sur :
- Tarascon
- Beaucaire
- Fourques
- Arles

weldom
Beaucaire
ensemble, c'est mieux
le plaisir de Bricoler
l'envie de Décorer
la passion de Jardiner

BRICO MARCHÉ
Pouvoir tout faire Moins cher
Parc du Roubian - Route de Saint-Rémy - 13150 TARASCON
04 90 91 44 94 - bricomarche.com

aux Fleurs du Théâtre
TARASCON
72, Bd Victor Hugo
13150 TARASCON
Tél. 04 90 91 05 87
Fax 04 90 43 51 95
Commandez par
et réglez par

**Utile**

**AFIN DE TOUJOURS MIEUX VOUS SERVIR**
**VOS MAGASINS UTILE SONT OUVERTS**

DU LUNDI AU SAMEDI de 7h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30
ET LE DIMANCHE MATIN de 8h à 12h30

**DÉPÔT DE GAZ**
**PAIN - FRUITS & LÉGUMES**
**SERVICE LIVRAISON**

Boulevard Emile Jamais,
30300 VALLABREGUES
**Tél : 04 66 22 26 90**

10 Place Barberin Victor,
13150 BOULBON
**Tél : 04 90 43 95 81**

**CDC**
cook & cycle
BOULBON

**CAFÉ DU COMMERCE**
**04 90 43 99 65**

BAR - RESTAURANT
LOCATION DE VTT ET VTC ÉLECTRIQUES
10 PLACE GILLES LÉONTIN, 13150 BOULBON

RETROUVEZ-NOUS SUR
CAFEDUCOMMERCE-BOULBON.COM &

**MANADE**
**REMI CHAIX**
**06 12 12 13 39**

*EARL DELACROIX KERHOAS*
*Du vin bio et des fruits bio*
28, Avenue de la Gare - 30390 Théziers
earltdk@gmail.com 06 33 18 50 80

Les Beautés de Sandra
les beautés de Sandra
2 rue Font de Bernard - 13150 BOULBON
Tél. 04 90 97 10 80
Mail : lesbeautesdesandra@gmail.com

BOUCHERIE
CUADRADO
boucherie.cuadrado@gmail.com
VALLABRÈGUES
06 66 36 72 53
04 66 18 11 38

**Tondoland**
toute la motoculture
Chemin du Barret - 13160 CHÂTEAURENARD
chatomotoculture@wanadoo.fr
**04 90 90 03 55**
Husqvarna STIHL Kubota

**SEE BURAVAND**
Fioul domestique - Gazoil - GNR -
Lubrifiants - Dépôt Primagaz- Pyrobel
Tél. : 04.90.43.95.34
BURAVAND Gérard : 06.72.64.39.47
BURAVAND Jean-Paul : 06.83.19.01.86
1 bis, Chemin de la Ilôte
13150 BOULBON
Fax : 04.90.43.89.20


*Nous remercions vivement tous les annonceurs*
*Qui participent à la publication de ce journal.*

# L'école

## Ce fut encore une année particulière !!

Le Covid s'est encore invité dans nos vies, les élèves ont été obligés de remettre le masque en classe, de respecter les gestes barrières... Nous avons dû à de multiples reprises nous adapter en fonction des changements de protocoles. Malgré tout, avec Cécile, ma fidèle collègue, nous avons voulu mener quelques actions non pas des moindres pour ramener un peu de joie sous ces masques.

La première action menée était Halloween : pendant toute une journée, les élèves déguisés ont cuisiné leur repas, pâtissé, défilé et joué, ils étaient ravis !

La deuxième action était le carnaval, encore une journée déguisée ! Les enfants adorent se costumer et entrer dans la peau d'un autre personnage !

Puis deux projets ont vu le jour dans la deuxième moitié de l'année :

- Un projet rando nature : l'enseignante a proposé plusieurs thèmes à chaque marche avec des buts précis tels qu'observer les maths dans la nature, une rando lecture sous les fruitiers, une rando à la découverte des pommes sur les terres de Thibault Kerhoas que nous remercions, et une rando nettoyage des routes de Mezoargues. Toutes ces randonnées ont remporté un franc succès auprès de tous les élèves mêmes les plus petits marcheurs.

- Un projet Batucada mené par Maxime de l'école de musique de Tarascon. Les élèves ont appris et interprété des rythmes brésiliens en tapant sur de gros bidons d'huile d'olives lors du spectacle de fin d'année.

Et oui, En effet, à quelques semaines de la fin de l'année scolaire, un nouveau protocole a permis de réaliser une fête de fin d'année. A la demande des 4 CM2, Chiara Grospiron, Loane Roux, Maelle Delanghe et Joséphine Beguin, nous avons monté une magnifique pièce de théâtre "Cendrillon à Mezoargues". Ce fut une belle soirée remplie d'émotions.

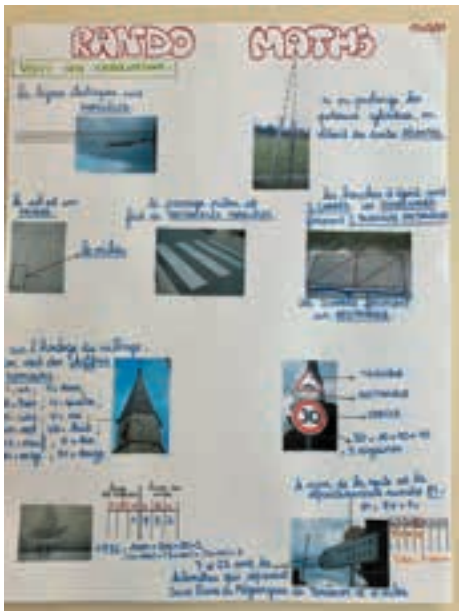


L'équipe enseignante remercie la mairie, l'ape, les donateurs et tous les membres qui œuvrent pour le bon fonctionnement de notre toute petite école si particulière.

Au mois de mai, l'enseignante accompagnée de Virginie Gagnayre, conseillère pédagogique en sciences, a monté un projet papillons. Le kit d'élevage a été offert par l'APE. Grâce au matériel mené par Virginie, les élèves ont pu observer les grandes étapes du cycle de vie du papillon. Après l'observation des chenilles, et des chrysalides, les élèves ont pu relâcher les papillons vivants dans la cour de l'école.

Au mois de juin, l'association des anciens élèves de Mezoargues a offert une sortie à la chèvrerie de Vallabregues. Après une marche rapide entre ces deux villages, les élèves ont découvert la traite des chèvres, ont pu visiter l'enclos et déguster des chèvres frais. Ce fut un moment de partage et de convivialité très apprécié de tous. Merci à aux membres de cette association !

# Association des parents d'élèves

Malgré un contexte sanitaire, un peu plus apaisé, ce début 2021 ne nous a pas permis d'organiser le loto.

Le carnaval a eu lieu au sein de l'école organisé par Elodie et Cécile, les enfants ont pu arriver déguisés et passé une journée festive. L'ape a financé le goûter pour clôturer cette journée.

En mars, nous avons changé de prestataire de restauration, l'ape a opté pour un prestataire privilégiant le "fait maison" et "bio"

La foire aux fleurs du 1er mai s'organisait.... cependant le 3 éme confinement en a décidé autrement .... Cette action étant attendu par de nombreuses personnes, nous avons décidé de la faire en "click and collect" ce fut expérimentale, crée en peu de temps et à la date du 8 mai. Pourtant, de nombreuses personnes ont participé, réussi à commander et nous avons pu compter sur les enfants pour préparer les commandes. Le bénéfice est moins important que les autres années. Cependant l'essentiel était ailleurs, retrouver un peu de vie dans le village et le sourire derrière les masques.

Grâce aussi à "initiative" nous vous organisé une tombola 100% gagnante. Tous les billets ont été vendu, ce qui nous permet de créer un petit bénéfice supplémentaire.

Les protocoles ont changé sans cesse ... la fin de l'année approchait et à la demande générale des enfants ... Elodie, Cécile, Olivier ont préparé un magnifique spectacle "cendrillon à Mezoargues"

L'ape a été sollicité pour "l'after", nous avons donc tenu la buvette et vendu des assiettes de tapas.

Ce fut une merveilleuse fête, parents, grands-parents, villageois, élus ....vous étiez nombreux. Grâce aux dons de boisson par le CdC et Earl Kerhoas, nous avons fait un très beau bénéfice !

En ce mois de septembre 2021, les enfants ont participé à l'action "Nettoyons la nature" organisé par les magasins Leclerc. Ils ont nettoyé les environ et ramassé 15 sacs de déchets accompagnés de leur maîtresse, de Cécile, de parents et d'élus. A la fin de cette récolte, ils ont pu se rafraîchir autour d'un verre et quelques chips offert par l'APE.

L'APE a été aussi sollicité pour financer des livres, un rétroprojecteur et quelques fournitures pour diverses activités en classe ou en TAC.

Les projets, il y en a déjà pour finir 2021 ! les enfants iront à l'auditorium du Thor en décembre dans le cadre du projet opéra. L'ape financera certainement le bus et une partie du prix d'entrée des enfants.

Nous organiserons aussi la fête de Noël le mardi 14 décembre 2021.

Pour 2022, une visite d'Arles et d'Arles Antiques est au programme ainsi que nous l'espérons un loto, la traditionnelle fête du 1er mai et nous finirons par la fête de fin d'année !

2022, sera aussi pour l'APE, l'année du renouvellement pour ses membres du bureau et aussi une mise à jour des statuts.

Nous souhaitons que cette année 2022 soit douce et festive pour vous et vos enfants.

Belle fin d'année 2021 ! Au plaisir de vous revoir lors des fêtes au sein de l'école

# Club Lou Sant Peiren

Le club des Anciens "Lou sant Peiren" est une association locale dont le but est de proposer aux personnes retraitées, en partenariat avec ES13, des possibilités d'activités diverses (spectacles, voyages, stages) ainsi qu'un repas en fin d'année.

Le Club Lou San Peiren est ouvert à toute personne retraitée à partir de 55 ans (ou conjoint d'un retraité), et domicilée à Saint Pierre de Mézoargues.

Pour s'inscrire au Club, il suffit de fournir une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Coût annuel de l'adhésion par personne : 15 euros. Pour tout autre renseignement, s'adresser au 06 82 85 40 15.

En fin d'année, il sera attribué à chacun des adhérents un colis de Noël, confectionné et envoyé par l'ES 13.

D'autre part, en tant qu'adhérent à l'ES 13, vous serez tenu au courant de tous les voyages proposés par l'Entraide (voyages courts, ou longs, en France, Europe, et dans les autres continents.) pour l'année 2022, le programme va vous être communiqué très prochainement.

je vous souhaite de passer un joyeux Noël et je vous présente tous mes vœux pour cette nouvelle année 2022.

**La Présidente, Agnès de REGIS**

# Fête de la Saint-Pierre

Pour cette année encore, en raison des conditions sanitaires, la fête de la Saint-Pierre s'est déroulée uniquement le Dimanche avec la procession de la Saint-Pierre.

L'association Saint-Pierre Manifestation remercie les quelques Saint-Pierrois présents ainsi que les festijaïres pour leur superbe animation.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour, nous l'espérons, une fête de la Saint-Pierre enfin normale.

# Association Les anciens élèves

## 2021 "Année Blanche" pour l'AAE

Le séjour sur la côte d'Azur, reporté deux fois a été annulé définitivement.

Aucune clarté dans l'avenir nous permettait de le maintenir. L'assemblée générale de février n'a pas eu lieu. Le virus nous menaçait à tous les coins de rue et il était interdit de se côtoyer si ce n'était en chien de faïence.

La seule activité grâce au léger regain du mois de juin fut la visite de la chèvrerie de Zoé à Vallabrègues avec les enfants de l'école. Après avoir écouté les commentaires de Zoé sur l'élevage des chèvres et suivi la démonstration de la technique de la traite, les enfants et leurs responsables se sont rendus au lac, accompagnés des membres de l'AAE pour un pique-nique très sympathique. Ce fut l'occasion pour Etiennette, Christiane et Frédérique de faire connaissance avec les élèves et d'échanger avec Elodie, Cécile et Evelyne.

Chers adhérents, nous nous retrouverons autour d'un verre en début d'année pour l'assemblée générale, sans masque ni pass, je souhaite. Soyons positifs !

"Ce qui éclaire l'existence, c'est l'espérance" (Jean d'Ormesson).

Un loto est prévu, organisé par les 4 associations de St Pierre. Nous comptons sur votre présence.

Bien que l'année se soit déroulée sans activité, le conseil municipal nous a tout de même attribué la subvention. Nous l'en remercions.

**Le bureau**

# Un peu d'Histoire

## Le château de Campredon

Situé sur l'île de Campis, le castro de Mesoago est mentionné en 1125 dans l'acte de partage entre les Comtes de Toulouse et de Provence.

Beaucoup plus étendu à ce moment-là, le territoire de Mézoargues a été au fil des crues englobé au Languedoc, en vertu de la loi attribuant au "royaume" les créments formés par le Rhône.

En 1252, le château est en ruine, victime des luttes opposant les aristocrates au Comte de Provence : il n'a plus que 8 feux.

En 1284, Marie de Mézoargues le vend à Pons de Lamanon.

En 1355, la reine Jeanne donne au sénéchal Jean Gantelmi le château de Mézoargues appartenant au comte de Provence.

En 1363, Jean Gantelmi en fait don aux Bénédictines de St Honorat de Tarascon pour établir un prieuré. Cela complète ses actions en faveur de l'ordre de St Honorat qui a recueilli sur l'île de Lérins son grand-père naufragé lors de la conquête de la Sicile.

Les religieuses font construire un fossé d'écoulement asséchant les marécages.

Vers 1675, l'abbesse Françoise de Mongiront fait rebâtir le château de Campredon.

Encadrée de 4 tours à dôme de pierre, une chapelle voutée de 50 m2 environ est alors accessible par un escalier qui dessert aussi une terrasse.

Le domaine de Campredon est vendu comme bien national en 1790 en même temps que l'Abbaye de St Honorat.

En collaboration avec le Père Savalli, nous envisageons de faire un livre sur l'histoire du village. Votre aide nous serait précieuse pour tous témoignages, anecdotes, documents, photos en votre possession.

# Les Gites et Chambres d'hôtes du Village

## Mas des Etoiles

M. et Mme SPITÉRI
Tél. 04 66 63 24 50 / 06 64 25 58 17
www.les-gites-de-provence.fr
alexisspit@orange.fr
christelspiteri@orange.fr

## M. Rodolphe Martin

20, chemin du Rhône
13150 Saint-Pierre-de-Mézoargues
Tél. 06 22 56 73 85

## Mas Moineau

Corinne MOINEAU • Maison d'hôtes
75, route de la Mairie
13150 Saint-Pierre-de-Mézoargues
Tél. 04 90 91 03 58 / 06 23 58 53 84

## Gîte mas des Oliviers

Mireille et Gérard CHINAL
Impasse Pauline
13150 Saint-Pierre-de-Mézoargues
Tél. 04 90 43 95 26 / 06 12 58 84 63
www.gite-oliviers-spm.fr

# Infos municipales

## Les Associations du Village

**Association Saint-Pierre Manifestations**
Madame Amélie De Régis
**06 12 34 01 30**

**Association des Parents d'Élèves**
Madame DELANGHE Marjorie
**06 60 66 37 17**

**Association des Anciens Élèves**
Madame BARTHELEMY Frédérique
**04 90 43 96 89**

**Club Lou Sant Peiren**
Madame de REGIS Agnès
**06 82 85 40 15**

## Infos pratiques

La communauté de communes ne distribue plus de sacs noirs mais des conteneurs. En cas de casse, ACCM vous les remplace sur demande.

**Les sacs jaunes** ne sont distribués plus qu'une seule fois par an. Pensez à bien noter la date annoncée sur le Saint-Pierre Info, notre page Facebook et le site internet.

N'hésitez pas à consulter le site de la Mairie. Vous y trouverez des annonces, des informations et quelques détails pratiques pour vos démarches administratives qui se font de plus en plus directement en ligne.

Nous ne sommes pas équipés pour traiter les demandes de cartes nationales d'identité, ni les passeports. Vous pouvez vous adresser directement à la mairie de Tarascon au **04 90 91 00 07**, à la mairie annexe de Beaucaire au **04 66 68 23 75** ou encore à la mairie d'Aramon au **04 66 57 38 00**. Pour les autres formalités : carte grise, permis de conduire... vous devez consulter le site **www.ants.gouv.fr**.

Cette année encore nous allons être appelés aux urnes :
• Pour l'élection du président de la République :
le dimanche **10 avril 2022** pour le 1er tour et le **dimanche 24 avril 2022** pour le 2ème tour
• Pour les élections législatives les **dimanches 12 et 19 juin 2022**

Enfin, cette année aura lieu le recensement de la population organisé par l'INSEE du **20 janvier 2022 au 19 février 2022.** Nous vous rappelons que cette démarche est obligatoire et vous prions de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur.

## Nos agents municipaux

**Virginie MASSON :** secrétaire de mairie

**Cécile DELHAYE :** adjoint d'animation

**Rajaa MERHOUNI :** agent administratif

**Antonio LOZANO :** agent technique

## Nos partenaires prestataires de service

**Sublima sol :** l'entretien des bâtiments communaux

**G.P.S :** petits travaux en bâtiment

**M. PAPU :** gestion de nos espaces verts

# État civil

## Mariage civil

**Jean-François ABRAHAM** et **Christelle FLANDRY**
mariés le 11 septembre 2021

**Alain BORT** et **Angélique BOIRON**
mariés le 23 décembre 2021

**Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.**

## Décès

**Jean-François DE REGIS DE GATIMEL**
le 21 janvier 2021

**Yves PAVY**
le 10 février 2021

**Aux familles endeuillées nos plus sincères condoléances.**

## Naissances

**Elio DUBOIS MATARESE**
né le 9 avril 2021, fils de Luc MATARESE et Laura DUBOIS

**Paul VAFFIER**
né le 7 juillet 2021, fils de Alexandre VAFFIER et Alizée LOMBARD

**Giulia MALNATI**
née le 6 août 2021, fille de Kévin MALNATI et Marie DUMONT

**Billy, Jean, Thomas PAGLIANA**
né le 3 Novembre 2021, fils de Thomas PAGLIANA et Ella MARTINEZ

**Raphaël James SUARD BROUCK**
né le 13 novembre 2021, fils de Mathias SUARD et Cindy BROUCK

**Wassim OUALI**
né le 12 décembre 2021, fils de Kathia BOUFFIER et Abdelouafi OUALI

**Toutes nos félicitations aux parents.**

# La Paroisse

**29 mai 2021**
visite de Monseigneur DUFOUR,
archevêque d'Aix et Arles

**3 juillet 2021**
baptême de Ruben DE SOUSA,
arrière-petit-fils de
M. et Mme Jean-Pierre LEFEBVRE

**31 juillet 2021**
baptême d'Albane TRIEL

**31 juillet 2021**
baptême de Jules DE CAMARET

**7 août 2021**
baptême d'Anna MARTINOT – BROUCK

**2 octobre 2021**
baptême d'Antoine CERDAN,
arrière-petit-fils de
M. et Mme Jean-Pierre LEFEBVRE

# 2021 en images